



COMMUNE DE CHOISY

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2026-02**

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DIZIER.

Date d'envoi de la convocation du Centre Communal d'Action Sociale : 17 avril 2026

Membres en exercice : 13

Présents : 12

François DIZIER, Christiane MICHEL, Sylvie AUROY, Anne-Laure FRANCOZ, Gwennaelle ALEXANDRE, Jacqueline PECORARO, Marie-Noëlle MEGEVAND, Andréas HANDLBAUER, Léa AUDEBRAND, Patricia DAVOINE, Marlène CHAFFARD, Pascale LAVOREL, Marion SAGNOL-MOUSSET

Absents ayant donné pouvoir : 0

Absents sans pouvoir : 1

Marlène CHAFFARD

Nombre de suffrages exprimés : 12

Secrétaire de séance : Anne laure FRANCOZ

Délibération n°2026-02. : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Sur proposition du Président,

Et après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), à l'unanimité :

- **DECIDENT d'affecter le résultat 2025, soit - 689.66 € en report, ce qui représente un bénéfice total à reprendre en 2026 de 8 925.73 € au chapitre 002**

Fait et délibéré à Choisy, le 29 avril 2026

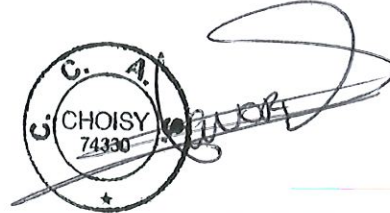
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



François DIZIER

Le secrétaire de séance,



Anne-Laure FRANCOZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.